



Assemblée ordinaire de la Société, tenue à la salle du conseil du Centre administratif, et en direct par vidéoconférence le 14 décembre 2022, à laquelle les membres formaient quorum.

**TARIFICATION SPÉCIALE AU COMPTANT LORS DE CERTAINS ÉVÉNEMENTS MAJEURS -
CARNAVAL DE SHERBROOKE**

RÉSOLUTION 144-22

CONSIDÉRANT la demande des Féeries hivernales inc. de reconduire la réduction de tarif pour la période des activités de 2023 du Carnaval de Sherbrooke;

CONSIDÉRANT la politique de la Société de transport de Sherbrooke de favoriser l'utilisation du transport en commun lors de grands événements et de la tenue du Carnaval de Sherbrooke;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de collaboration et de visibilité médiatique sera révisée à la satisfaction des parties;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la tarification au comptant soit et est réduite à 1 \$ dès 17 h les jeudi 23 février et vendredi 24 février 2023, et toute la journée les samedi 25 février et dimanche 26 février 2023, sur l'ensemble des circuits de la Société de transport de Sherbrooke, lors du Carnaval de Sherbrooke.

ADOPTÉ

« Copie conforme au projet de résolution soumis à l'assemblée. Seul le texte consigné au procès-verbal de l'assemblée, tel qu'approuvé par le conseil d'administration à sa prochaine assemblée ordinaire, fera foi de son contenu. »

Le secrétaire

Patrick Dobson
